



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du lundi 23 novembre 2020
Délibération n°2020-57

DÉLIBÉRATION N°2020-57 : Approbation de l'actualisation du référentiel équivalence horaires des personnels enseignants-chercheurs et enseignants du CUFR de Mayotte.

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020,
Vu la délibération 2019-05 du Conseil d'Administration et de recherche du CUFR de Mayotte du 7 mars 2019 portant validation de l'actualisation du référentiel d'équivalence horaire des personnels enseignants-chercheurs et enseignants,

Considérant que :

Les 18 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver l'actualisation du référentiel équivalence horaires des personnels enseignants-chercheurs et enseignants du CUFR de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'actualisation du référentiel équivalence horaires des personnels enseignants-chercheurs et enseignants du CUFR de Mayotte.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	12
Membres en exercice	18	Nombre de membres représentés	1
Majorité absolue	10		
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	1		

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	---------------	----------

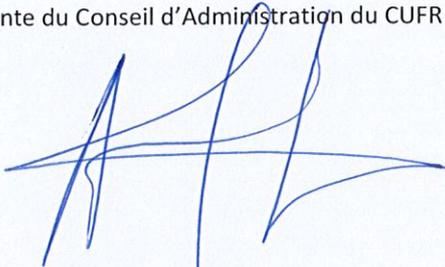
Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Note de présentation
- Lettre de mission - Andry Ramaroson - Pôle Pépite
- Référentiel d'équivalence horaire des personnels enseignants modifié

Fait à Dombéni, le 23 Novembre 2020,

La présidente du Conseil d'Administration du CUFR



Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR



Aurélien SIRI

Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

**Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.
Document mis en ligne le :**

Proposition de modification du référentiel d'équivalence horaire des enseignants et enseignants-chercheurs

Création d'une nouvelle responsabilité :

Préfigurateur/Directeur du PEPITE Mayotte

Missions :

- identifier les parties prenantes d'un PEPITE sur le département de Mayotte et les mobiliser pour la création du PEPITE ;
- fédérer les différents acteurs (financeurs, tuteurs, acteurs de la sensibilisation...) afin de mettre en place un réseau de partenariat permettant au PEPITE Mayotte de répondre aux exigences du label PEPITE France délivré par le MESRI ;
- rédiger et déposer le dossier de demande de Labellisation du PEPITE Mayotte ;
- intégrer le réseau des PEPITE et assurer la relation avec Délégué Ministériel à l'Entrepreneuriat Etudiant ;
- s'approprier les outils de gestion fournis par le réseau PEPITE France (formation, colloque, groupe de travail...) ;
- mettre en place les différentes actions (plan stratégique, actions de communication, documentations...) permettant au PEPITE d'être fonctionnel, conformément au référentiel qualité du réseau PEPITE France et au « Plan esprit entreprendre » lancé en 2019 par Madame F. Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- former aux dispositifs PEPITE les personnes qui seront recrutées ;
- organiser la formation des référents établissements aux dispositifs PEPITE ;
- gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre les objectifs ;
- informer les membres fondateurs de l'avancée du projet ;
- prendre les décisions qui s'imposent dans le cadre de sa mission et dans le cadre de l'objectif du projet ;
- mobiliser les parties intéressées adéquates, au bon moment, et leur fournir la bonne information ;
- assurer la traçabilité des actions et des décisions ;
- préparer une maquette des enseignements, un règlement des examens et une annexe financière pour la création du diplôme étudiant-entrepreneur qui sera ouvert au CUFR à la rentrée universitaire 2020 ;
- mettre en place la procédure de candidature au Statut Nationale Etudiant Entrepreneur ;
- préparer l'accueil des premiers étudiants-entrepreneurs à la rentrée universitaire 2020.

Rémunération :

100 H. EQTD

Justifications :

Etendue des activités réalisées pour la création du PEPITE Mayotte depuis octobre 2018

Etendue des activités à réaliser pour préparer l'accueil des premiers étudiants-entrepreneurs

Préparation de plan d'actions en termes de sensibilisation (en collaboration avec d'autres partenaires de l'écosystème)

Normes en termes de travail effectif et référentiel associé pour la création du PEPITE

100 heures correspondent au minimum pour réaliser les activités associées compte tenu des engagements à respecter vis-à-vis du label PEPITE France



Lettre de mission **Chargé de missions délégué à création du PEPITE Mayotte**

Sous l'autorité du Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte et en coordination avec les institutions partenaires (Rectorat, Conseil départemental, Chambre de commerce et d'industrie), Monsieur Andry RAMAROSON est chargé, depuis la rentrée universitaire 2018, de piloter et mettre en place le projet de création du « PEPITE Mayotte ». A ce titre, Monsieur RAMAROSON a, en tant que chef de projet, pour missions de :

- identifier les parties prenantes d'un PEPITE sur le département de Mayotte et les mobiliser pour la création du PEPITE ;
- fédérer les différents acteurs (financeurs, tuteurs, acteurs de la sensibilisation...) afin de mettre en place un réseau de partenariat permettant au PEPITE Mayotte de répondre aux exigences du label PEPITE France délivré par le MESRI ;
- rédiger et déposer le dossier de demande de Labellisation du PEPITE Mayotte ;
- intégrer le réseau des PEPITE et assurer la relation avec le Délégué Ministériel à l'Entrepreneuriat Etudiant ;
- s'approprier les outils de gestion fournis par le réseau PEPITE France (formation, colloque, groupe de travail...) ;
- mettre en place les différentes actions (plan stratégique, actions de communication, documentations...) permettant au PEPITE d'être fonctionnel, conformément au référentiel qualité du réseau PEPITE France et au « Plan esprit entreprendre » lancé en 2019 par Madame F. Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- former aux dispositifs PEPITE les personnes qui seront recrutées ;
- organiser la formation des référents établissements aux dispositifs PEPITE ;
- gérer et coordonner toutes les actions du projet pour atteindre les objectifs ;
- informer les membres fondateurs de l'avancée du projet ;
- prendre les décisions qui s'imposent dans le cadre de sa mission et dans le cadre de l'objectif du projet ;
- mobiliser les parties intéressées adéquates, au bon moment, et leur fournir la bonne information ;
- assurer la traçabilité des actions et des décisions ;
- préparer une maquette des enseignements, un règlement des examens et une annexe financière pour la création du diplôme étudiant-entrepreneur qui sera ouvert au CUFR à la rentrée universitaire 2020 ;
- mettre en place la procédure de candidature au Statut Nationale Etudiant Entrepreneur ;

- préparer l'accueil des premiers étudiants-entrepreneurs à la rentrée universitaire 2020.

Pour ce faire, le CUFR attribuera au chargé de missions 60 H. EQTD au titre du référentiel d'équivalence horaire des enseignants au titre des années universitaires 2018-2019 et 2019-2020 cumulées.

Fait à Dombéni, le 21 juin 2020.

Aurélien SIRI

Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte



MISSIONS	DECOMPTE EN HEURES
1/ Information - orientation : Lycée - Université et autres partenaires	
Organisation et information auprès des lycéens (salons, JPO, présentation dans les collèges et lycées)	1h TD par 1/2 journée
Dispositif d'accompagnement auprès des établissements partenaires (IFSI, VR, Terminale L.)	1h TD par 1/2 journée
2/ Aide à la réussite	
Tutorat	15h TD par département
Dispositifs d'aide à la réussite hors tutorat (enseignant référent)	3h TD par groupe de 20 étudiants
Dispositif pédagogique de compensation de situation de handicap (niveau Licence)	10h TD par tranche de 10 étudiants
Tutorat relevant du dispositif "Parcours d'excellence" en lien avec le vice-rectorat	1 h Eq TD par projet tuteuré et 2,5 h Eq TD par stagiaire encadré
3/ Encadrement des études	
Recherche, suivi et encadrement de stages obligatoires : L3 et Licences Pro	2,5h TD par tranche de 10 stages
Recherche, suivi et encadrement d'étudiants de M1 et M2	7h TD par étudiant
Recherche, suivi et encadrement d'un doctorant	10h TD par étudiant
Visite pédagogique en dehors des cours dispensés au CUFR	1h TD par 1/2 journée
4/ Responsabilités administratives	
Référents	5h TD
Chargés de mission d'appui à la direction	50h TD
Directeur des études	50h TD
Membre de commission d'examen des candidatures des bacheliers (Parcoursup)	5h TD
Responsable de département de formation et de recherche	80h TD par département
Coordonnateur d'une filière d'un département	60h TD par filière
Responsable de licences professionnelles	30h TD par licence pro
Responsable d'un diplôme d'établissement universitaire	30h TD par diplôme
Responsable d'un parcours universitaire	30h TD par parcours
Responsable pédagogique d'un master	70h TD par diplôme
Responsable pédagogique de licences pluridisciplinaires	30h TD par diplôme
Responsable de l'alternance intégrative (Master MEEF, 1ère année)	20h TD
Responsable de l'alternance intégrative (Master MEEF, 2ème année)	20h TD
Responsable de l'alternance intégrative (Licence STH, parcours pluridisciplinaire)	20h TD
Responsable de la contextualisation en master	15h TD
Responsable numérique pédagogique en master	15h TD
Responsable langues en master	15h TD
Responsable éditions des ressources	15h TD
Responsable de la formation continue	15h TD
Responsable du Pôle Culture	192h TD
Responsable du Pôle Réussite Etudiante	192h TD
Responsable de la plateforme pédagogique MOODLE	15h TD
Préfigurateur/Directeur PEPITE Mayotte	100h TD
4/ Dispositifs spécifiques d'enseignement	
Certification d'enseignement dans des champs disciplinaires (CLES, PIX...)	30h TD par responsable de certification
Labellisation TICE	10h TD par cours labellisé
Autres missions liées à l'enseignement (Enseignant référent "mobilité internationale étudiante")	1h TD par étudiant encadré
5/ Animation, encadrement et valorisation de la recherche	
Vice-Président de la Commission Scientifique	20h TD
Président de la Commission Scientifique	30h TD
Activité de direction de structures : direction d'un laboratoire	15h TD
Activité de direction de structures : direction d'une équipe d'accueil	15h TD
Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique : responsabilité d'une plateforme techno.	20h TD
Responsabilité d'un grand équipement	20h TD
Responsabilité du bateau de travail du CUFR (maintenance, sécurité, réservations)	7h TD
Activités de valorisation du CUFR	5h TD